

SC AB INVEST

5, rue de la Gare

62161 DUISANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE CIVILE en SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SC AB INVEST

En ma qualité de commissaire à la transformation désignée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 17 janvier 2025, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La synthèse de mon analyse sur la situation de la société est la suivante :

La société AB INVEST est une société civile dont le siège social est sis 5, rue de la Gare – 62161 DUISANS immatriculée au RCS d'ARRAS sous le numéro 980 523 682. Son capital social s'élève à 1 000 euros.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

La situation comptable de la société AB INVEST au 30 juin 2024 font apparaître des capitaux propres négatifs d'un montant de 9 426 € regroupant un capital social s'élevant à 1 000 €, un résultat net négatif de 10 426 €.

CONCLUSION

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est négatif et qu'ils sont inférieurs au montant du capital social.

Fait à Valenciennes, le 27 janvier 2025

Signé par Marie Lapotre
Le 27/01/25

ID: tx_Y5MLoP7Jr00z

MLapotre

Marie LAPOTRE
Commissaire à la transformation
Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux
Comptes rattachée à la CRCC des Hauts-de-France